

Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.00 pour l'élaboration des projets et demandes d'autorisations pour la mise en séparatif de l'assainissement depuis la place de la Gare jusqu'au lac et pour le remplacement des conduites industrielles entre le giratoire de la Tour et la place Charles-Dufour

N° DE PRÉAVIS : 23/6.23



DIRECTION : Infrastructures et gestion urbaine

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 21 juin 2023

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : mardi 22 août 2023 à 18 h 30 en salle Léman, avenue de Riond-Bosson 14

DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS	3
2	HISTORIQUE	3
3	PRÉAMBULE	5
3.1	Procédures	5
3.2	Contexte	6
3.3	Mandat d'étude	7
4	ASPECTS TECHNIQUES	7
4.1	Périmètre de l'étude.....	7
4.2	Infrastructures souterraines	7
5	PLANNING GÉNÉRAL	8
6	ASPECT ORGANISATIONNEL	8
6.1	Organisation.....	8
7	ASPECTS FINANCIERS	9
7.1	Coûts et recettes de l'étude.....	9
7.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	10
7.3	Tableau financier	10
8	ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	11
9	CONCLUSION	11

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Ce préavis vise à étudier la mise en séparatif du collecteur unitaire (eaux claires et eaux usées, actuellement mélangées) et à obtenir les autorisations de construire depuis la rue de la Gare (carrefour Pont-Neuf) jusqu'au lac afin d'être en conformité avec la Loi fédérale sur la protection des eaux¹ (LEaux). D'autre part, les études établiront le programme de remplacement des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel entre le giratoire de la Tour et le lac. Ces études des infrastructures souterraines sont nécessaires pour poursuivre le projet de requalification de la rue de la Gare

2 HISTORIQUE

Deux préavis pour des études concernant les infrastructures souterraines dans le secteur Morges Gare-Sud suite à l'adoption du PPA en 2013 ont été votés par le Conseil communal :

- préavis N° 48/11.15 pour les « Opérations foncières nécessaires à la réalisation du site, demande d'un crédit de CHF 1'220'00.00 pour les avant-projets des aménagements de surfaces, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement de la place de la Gare. ». Le périmètre de ce préavis est représenté dans la figure ci-dessous.

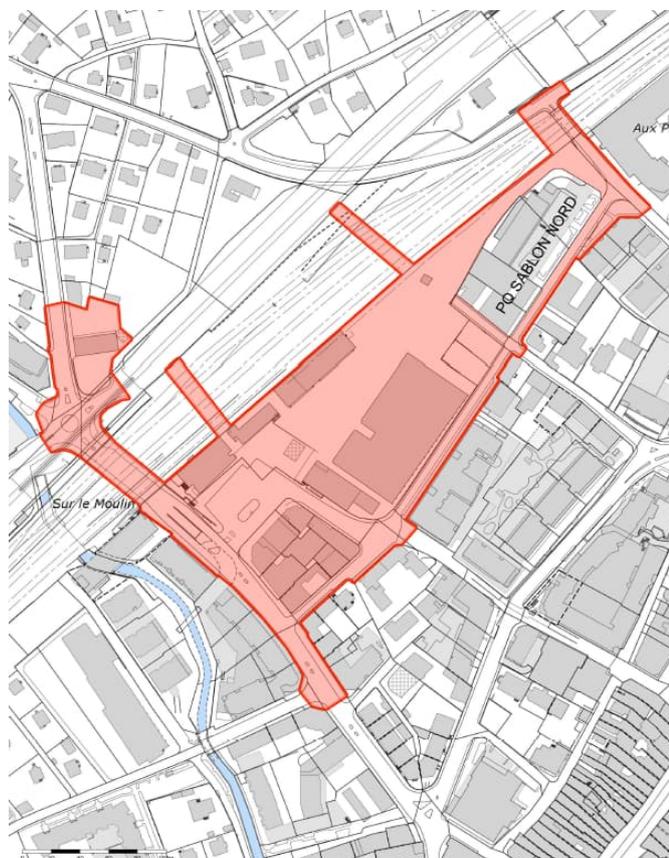


Figure 1 – Périmètre d'étude du préavis

¹ LEaux, 24 janvier 1991, état le 1^{er} janvier 2021

- préavis N° 39/11.17 « Demande d'un crédit de CHF 1'100'000.00 TTC pour les études des projets de réaménagements des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges Gare-Sud, leur mise à l'enquête et les appels d'offres à entreprise ; de CHF 1'700'000.00 TTC, subventions et participation de tiers non déduites, pour la première étape de réalisation, notamment le déplacement de la rue Centrale et le réaménagement du site en période de chantiers ».

Le tableau ci-dessous reprend celui du préavis qui répertoriait les travaux projetés pour les infrastructures souterraines.

	eau potable	Eau d'arrosage	eaux claires	eaux usées	Gaz	coordination avec la mise en œuvre du réseau d'aquathermie	coordination avec canalisations projets de construction
Rue de la Gare	✓					✓	
Place de la Gare	✓		✓	✓	✓	✓	
Rue centrale sud	✓	✓			✓		
Rue centrale nord	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Rue du Sablon ouest	✓				✓		
Rue du Sablon centre	✓						✓
Rue du Sablon est							
Rue Saint-Louis	✓		✓	✓	✓		✓
Rue du Docteur-Yersin	✓	✓	✓	✓	✓		
Passage sous-voies CFF	✓		✓	✓			
Avenue Jean-Jacques-Cart	✓		✓	✓			

En l'état, dans ces deux préavis, les montants payés ainsi que ceux engagés pour les études en cours ou à venir ne permettent pas à la Municipalité de poursuivre les études proposées dans ce préavis.

3.3 Mandat d'étude

La présente demande de crédit porte sur les montants nécessaires aux études de projets, aux demandes d'autorisations et aux appels d'offres de réalisation. Ces procédures, définies dans le règlement SIA 103, concernent les prestations et honoraires de l'ingénieur civil. Elles permettront l'établissement des demandes de crédit de construction.

4 ASPECTS TECHNIQUES

4.1 Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude est représenté dans le plan ci-dessous. Ce dernier comprend l'étude de mise en séparatif et le remplacement des infrastructures souterraines.

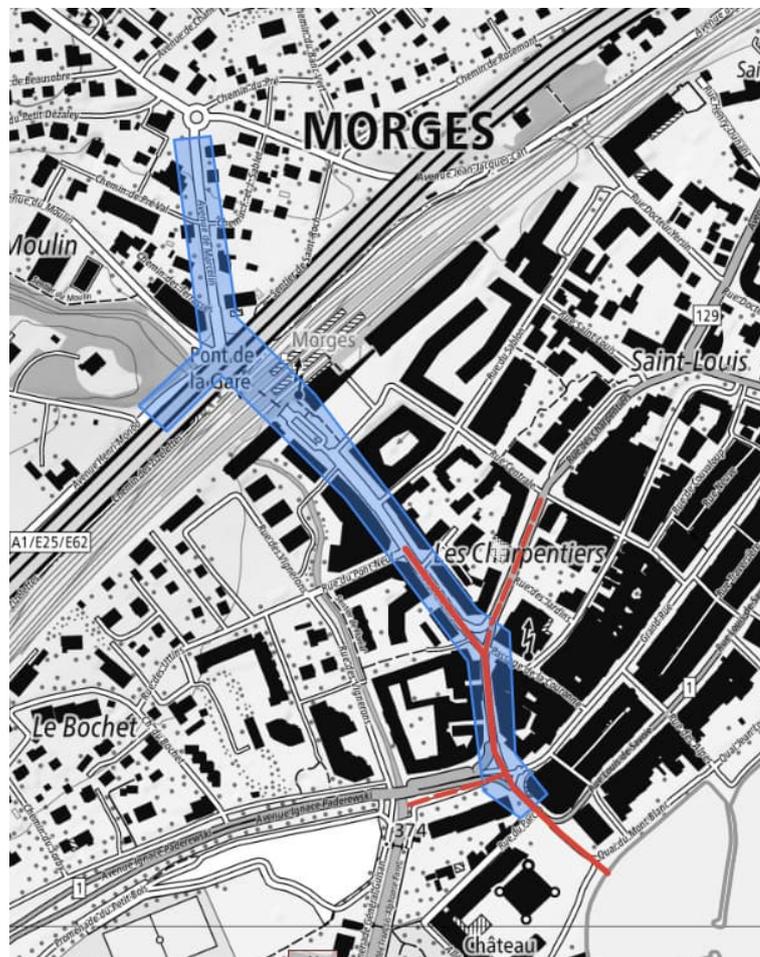


Figure 4 - Périmètre d'étude, en bleu Services industriels, trait rouge mise en séparatif

4.2 Infrastructures souterraines

Le projet devra établir les plans et documents pour une mise en séparatif du collecteur unitaire sur le barreau central de la rue de la Gare à la rue de la Gare Sud, pour ensuite venir se raccorder dans le collecteur intercommunal. Un nouveau collecteur d'eaux claires sera réalisé en parallèle à celui dévolu aux eaux usées.

De même, l'étude déterminera quels sont les tronçons de conduites industrielles (eau potable et gaz naturel) qui devront être remplacés en fonction de leur état de vétusté. En effet, certaines conduites sont anciennes et plusieurs fuites sont déjà survenues. Pour l'eau potable, le dimensionnement sera étudié sur la base du Plan directeur pour la distribution de l'eau et pour le gaz, le remplacement des conduites tiendra compte du calcul du réseau ainsi que de la sécurité de celui-ci.

Le réseau d'aquathermie MorgesLac a été réalisé en 2019-2020 depuis la station de pompage du parc des Sports jusqu'au quartier des Halles en passant par la place Dufour et la rue de la Gare. L'étude définira également si des extensions du réseau existant peuvent être réalisées dans le cadre des futurs travaux de cette zone afin de corréliser les chantiers.

Enfin, les réseaux pour l'éclairage public et la fibre optique communale seront étudiés. L'objectif est d'obtenir un éclairage répondant aux dernières techniques d'économie d'énergie et de sécurité.

Une coordination avec les entreprises des services externes à la ville souhaitant réaliser des travaux dans ce secteur sera réalisée.

5 PLANNING GÉNÉRAL

La coordination des études des infrastructures souterraines et des aménagements de surface entre le giratoire du Moulin et le carrefour de la Poste est demandée par les services du Canton.

De plus, le réaménagement du giratoire du Moulin est éligible à cofinancement via une mesure du PALM 2025 dont l'obtention est conditionnée à la signature d'une convention de cofinancement avant le 31 décembre 2025 liée à l'obtention du permis de construire et du crédit de construction.

Le planning prévisionnel pour respecter ce délai du 31 décembre 2025 pour obtenir les subventions PALM est le suivant :

- demande de crédit pour les études de mise en séparatif de l'assainissement : été 2023 ;
- obtention du crédit d'études estimé à l'automne 2023 ;
- réalisation des études : 12 mois jusqu'à l'enquête.

En coordination avec le projet d'aménagement de surface étape 2 :

- enquête : automne 2024 ;
- préavis pour les autorisations cantonales et obtention du crédit de réalisation : printemps-été 2025.

6 ASPECT ORGANISATIONNEL

6.1 Organisation

L'étude du projet ne peut pas être fractionnée, dans la mesure où les parties d'ouvrages sont interdépendantes les unes avec les autres.

Ce projet sera coordonné en interne par un·e chef·fe de projet de la Direction Infrastructures et gestion urbaine en lien avec la Direction Urbanisme, constructions et espace public pour les aménagements de surfaces de l'avenue de Marcelin et de la rue de la Gare.

7 ASPECTS FINANCIERS

7.1 Coûts et recettes de l'étude

Les coûts de l'étude sont basés sur des offres partiellement rentrées et correspondent aux estimations des Services techniques.

	Rue de l'Avenir Lac			Giratoire de la Tour – Rue de l'Avenir			Total TTC
	460	811	830	460	811	830	
Jusqu'à phase 33 comprise (sans traitement des oppositions)	27'000.00	27'000.00	27'000.00	17'000.00	17'000.00	17'000.00	132'000.00
Phase SIA 41 (appel d'offres)	9'000.00	9'000.00	9'000.00	7'000.00	7'000.00	7'000.00	48'000.00
Total TTC par parties	108'000.00			72'000.00			
Total TTC global	180'000.00						

Le nombre d'heures nécessaires en interne pour la bonne coordination de ce projet a été estimé à environ 200 heures en complément du mandat externe.

Un montant de CHF 400'000.00 pour réaliser l'entier des phases SIA, soit phases 31 à 53, figure au plan d'investissements 2022-2026 sous la rubrique N° 500.99.06 « Crédit d'étude – Rue de la Gare, du giratoire du Moulin à la place Charles-Dufour, canalisations et chaussées ». Afin de se coordonner et d'arriver au même niveau d'études que pour les aménagements de surface, nous proposons dans un premier temps de libérer le montant de CHF 180'000.00 TTC du plan des investissements 2022-2026.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Il n'y a pas d'incidences sur le budget de fonctionnement.

7.3 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2023	2024	2025	2026	2027
						et suivantes
Dépenses	180 000.00	50 000.00	130 000.00			
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	180 000.00	50 000.00	130 000.00	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	5
Année début de l'amortissement	2024
Année bouclage du préavis	2025
Taux d'intérêt au 31 décembre 2020	0.50 %

	2023	2024	2025	2026	2027 et suivantes
--	------	------	------	------	----------------------

Charge d'intérêts	540.00	540.00	540.00	540.00	540.00
--------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

Charge d'amortissement	-	36 000.00	36 000.00	36 000.00	36 000.00
-------------------------------	---	-----------	-----------	-----------	-----------

Autres charges	Chapitre					

Recettes	Chapitre					

Total fonctionnement	540.00	36 540.00	36 540.00	36 540.00	36 540.00
-----------------------------	--------	-----------	-----------	-----------	-----------

Il n'y a pas de subventions PALM attendues sur la partie « études » mais sur la réalisation et uniquement pour les aménagements de surface.

Les comptes eau et gaz étant des comptes affectés, les amortissements et intérêts seront prélevés annuellement des fonds de réserve respectifs, au plus tard lors du bouclage des comptes.

8 ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La mise en conformité du collecteur unitaire par des canalisations respectant les normes actuelles permettront de soulager la station d'épuration et d'améliorer ainsi son fonctionnement et son rendement puisque qu'à l'heure actuelle les volumes d'eaux claires sont traités par celle-ci alors que légalement ils doivent être rejetés dans le milieu naturel.

L'absence de fuites sur le réseau d'eau potable permet de préserver la ressource en eau.

9 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour lancer les études et les demandes d'autorisations pour la réalisation de la mise en séparatif du collecteur unitaire d'assainissement depuis la rue de la Gare jusqu'au lac afin d'être en conformité avec la Loi fédérale sur la protection des eaux et pour établir le programme de remplacement des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel entre le giratoire de la Tour et le lac ;
2. de dire que le montant de CHF 180'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 36'000.00 TTC par année à porter en compte dès l'aboutissement des études financées par le crédit. En cas de non-réalisation de la construction, le crédit d'étude sera immédiatement amorti.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 juin 2023.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss

Giancarlo Stella